

L'enseignement agricole, un terreau pour l'avenir



© Institut de Genéchi

Trente ans après la loi Rocard, le modèle d'innovation pédagogique et éducatif de l'enseignement agricole semble à la croisée de nouveaux chemins. Visé par trois dispositifs législatifs stratégiques ainsi que par de nouvelles attentes sociétales qui s'appêtent à transformer le paysage éducatif en profondeur, il est appelé à emprunter des voies inédites qui pourraient bien inspirer l'école dans son ensemble.



L'enseignement agricole, un terreau

AURÉLIE SOBOCINSKI

Trente ans après la loi Rocard et les décrets d'application où il a trouvé son expression, qu'est devenu le modèle d'innovation pédagogique et éducatif de l'enseignement agricole ? Son positionnement singulier lui a-t-il permis d'ouvrir des voies à même de répondre aux enjeux que doit relever l'ensemble de l'école ? Quelles réussites, quelles évolutions sensibles depuis trente ans ? Reste-t-il ce



À l'ISETA de Poisy, on travaille sur la mise en culture des roseaux du lac d'Annecy...

laboratoire, cet aiguillon précurseur, comme on a pu le désigner souvent ? Confronté à des mutations et à de nouvelles attentes sociétales profondes, l'enseignement agricole semble à la croisée de nouveaux chemins. Il est concerné par trois nouveaux dispositifs législatifs stratégiques – la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, l'acte 3 de la décentralisation et la loi pour l'avenir de l'agriculture, l'alimentation et la forêt, dont le vote devrait intervenir en ce début d'année – qui s'appêtent à transformer en profondeur le paysage éducatif. Quels défis doit-il relever aujourd'hui pour pousser plus loin encore sa capacité d'adaptation à l'évolution des publics et à celui des territoires ?

Un modèle qui fonctionne

En matière de résultats, l'efficacité de son modèle apparaît plus que jamais d'actualité. À la session 2012, les taux de réussite aux examens ont atteint des niveaux jamais égalés, supérieurs à ceux observés, à diplômes équivalents, dans l'éducation nationale. La réalité en matière d'insertion des élèves s'avère elle aussi exemplaire : « *L'enseignement agricole ne produit pas de chômeurs et détient le taux d'employabilité le plus élevé du système éducatif* », indique Philippe Poussin, secrétaire général du Cneap (conseil national de l'enseignement agricole privé). « *Cette dynamique pédagogique et éducative, on s'efforce de la faire vivre !* », confirment les chefs d'établissement de l'enseignement agricole privé à l'issue de leur session annuelle, qui s'est tenue à La Rochelle fin novembre 2013. Au fondement de sa réussite, Henri Nallet, ancien ministre de l'Agriculture et actuel président de l'ONEA¹, rappelle d'abord de solides acquis historiques, distingués par « *les lois fondatrices de 1984 (lois Rocard, ndlr)* » et « *reconnus par tous* » : « *la diversité – enseignement public, enseignement privé temps plein, enseignement privé rythme approprié –, l'autonomie et la petite taille des établissements (en moyenne 210 élèves) où s'établit un lien*

fort entre les enseignants, les élèves et les familles, leur ouverture structurelle sur les professions et les territoires, sans oublier la présence essentielle des internats, cadre qui suscite à la fois le travail, l'apprentissage de l'autonomie et de la vie sociale ». Au cœur de cette approche, plusieurs caractéristiques pédagogiques et éducatives « *font la différence* » par rapport aux établissements « *éducation nationale* », observe Jean-Paul Laval, directeur diocésain de Haute-Loire :

l'organisation modulaire et pluridisciplinaire de la formation définie en termes d'objectifs et de compétences, la polyvalence des enseignants, l'individualisation des parcours via une adaptation des rythmes...

« *Par son appréhension finalisée et concrète des savoirs, le rapport au vivant qu'il engage, la place centrale des stages en milieu professionnel dans le cursus, l'enseignement agricole permet d'apporter des réponses adaptées à des besoins très divers et à des débats récurrents au sein du système : comment adapter l'école à la diversité des élèves ? Comment rapprocher le système éducatif des milieux professionnels et faciliter la transition formation-emploi ?* », interroge Anne-Marie Hamayon, responsable formation et pédagogie au Cneap. Une action qui va bien au-delà de la remédiation pour certains jeunes éjectés du système. « *À travers ses filières de formation diverses, de la classe de 4^e aux écoles d'ingénieurs, du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) au brevet de technicien supérieur*

Les chiffres clés

- Depuis la rentrée 2013, 169 700 élèves sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture.
- Les deux tiers (64 %) suivent une formation dans un établissement privé : 107 800 élèves, dont 50 500 élèves au sein des 189 établissements du Cneap (204, il y a 10 ans, mais le nombre d'élèves est stable). On constate un léger sursaut des effectifs (+ 1,2 % au total au sein de l'enseignement agricole par rapport à 2012), davantage dans le secteur public (+ 2,1 %) que dans le secteur privé (0,7 %).
- Composition socioprofessionnelle : 11 % des élèves de l'enseignement agricole privé sont enfants d'agriculteurs (contre 15 % dans le public).

pour l'avenir

agricole (BTSA), il sait aussi bien dispenser des formations d'excellence », poursuit Anne-Marie Hamayon.

Le succès de certaines de ces innovations historiques se mesure d'ailleurs aujourd'hui « à l'influence qu'elles ont sur l'éducation nationale, qui se les approprie peu à peu et où elles se banalisent », observe Philippe Poussin : travaux et projets interdisciplinaires, développement du label lycées des métiers reprenant le principe de mixité des publics, relation renforcée entre enseignement et vie scolaire, validation progressive des compétences en cours de formation lors de la rénovation du CAP, suivi individualisé... Et ce, même si les deux mondes restent « globalement » étrangers l'un à l'autre. « Entre nous, les zones d'intersection sont rares, à tort », regrette Yves Ruellan, président de l'organisation de chefs d'établissement Synadic².

Combattre la « routine »

En revanche, d'autres spécificités, comme le ruban pédagogique, base d'organisation annuelle des enseignements au sein des établissements agricoles privés, et son pendant (l'annualisation du temps de travail pour les enseignants), demeurent des points forts de l'enseignement agricole, sans être encore concrétisées à l'éducation nationale... Au sein de ce riche tableau, des signes d'essoufflement semblent cependant se faire jour. « De l'avis même des acteurs, les établissements tournent, mais une forme de routine s'est installée », fait valoir Christophe Ducrohet, représentant du SNEC-CFTC. L'élan pionnier des années 80 apparaît malmené par un climat de compression budgétaire et d'inquiétudes sur l'emploi. « On sort d'une phase particulièrement difficile dans les moyens

« On se trouve devant la nécessité d'inventer et d'investir des voies nouvelles. »

- 36 % des élèves sont boursiers dans l'enseignement agricole privé, contre 29 % dans le public.
- Une part prépondérante du second cycle professionnel dans l'enseignement agricole : 71% du total des élèves. Le second cycle général et technologique représente 11 % et le premier cycle 18 %.
- Taux de réussite aux examens (session 2013) : 88 % en 2013 (CAP, BAC et BTS) contre 84 % en moyenne nationale. Depuis 10 ans, le Cneap est à quatre ou cinq points au-dessus de la moyenne du ministère.
- Taux d'insertion pour l'ensemble de l'enseignement agricole : 86 % de taux net d'emploi à 33/45 mois pour le bac pro et 93 % pour le BTS.

Sources : ministère de l'Agriculture et Cneap.



accordés. Il manque encore aujourd'hui aux établissements du Cneap 12 % de la dotation globale horaire », indique Philippe Poussin. À cela s'ajoutent une évolution très restrictive de la réglementation et des espaces de liberté en voie de rétrécissement, menaçant de réduire l'enseignement agricole privé au rang « d'administré » – comme l'ont montré les récents épisodes du traitement de la dotation horaire des enseignants ou encore de leur notation administrative... Sur le terrain, enfin, l'apparition de « certaines rigidités dans l'utilisation des heures » et le recul du nombre d'ingénieurs dans les effectifs enseignants, gage de précieuse mixité des ap-

proches, interpellent particulièrement Thierry Dedieu, directeur du pôle Formation et Éducation au Cneap.

Parallèlement, de nouveaux défis se profilent. L'environnement de l'enseignement agricole s'est profondément modifié avec la disparition de la moitié des exploitations agricoles, l'ouverture de l'agriculture française sur le monde et l'expression par la société de nouvelles demandes à son endroit, en particulier dans les domaines de l'écologie, de la biodiversité, de la qualité des aliments. Son public évolue, composé de moins en moins de fils et de filles d'agriculteurs, et porteur tant de préoccupations que d'interpellations nouvelles face aux équipes. Des mutations profondes qui appellent à un « enseigner autrement », affirme Henri Nallet, et dont les nouvelles lois d'avenir de l'école, de l'agriculture et de décentralisation pourraient constituer un tremplin privilégié... ou bien servir d'opportunité pour tester de nouveaux modes éducatifs pour l'ensemble du système.

« On se trouve devant la nécessité d'inventer, de mobiliser l'ensemble des marges de manœuvre à disposition et d'investir des voies nouvelles », analyse Philippe Poussin. Pousser plus loin encore les stratégies de parcours des élèves et parallèlement d'accompagnement des enseignants ; tenir le lien entre la formation, les besoins des secteurs professionnels et leur prospective ; investir davantage les cinq missions vouées aux établissements, notamment celles de recherche, d'expérimentation mais aussi de travail avec les territoires ; accroître la visibilité du projet et encourager les mutualisations... Nombre de leviers sont d'ores et déjà identifiés, prêts à inspirer les équipes du Cneap et au-delà... « Tout est ouvert !, invite le secrétaire général du Cneap. Le partage d'expériences pédagogiques et la mixité des publics éducatifs sur des problématiques communes sont cruciaux pour l'avenir de toute l'école ! »

1. Observatoire national de l'enseignement agricole.

2. Syndicat national des directeurs d'établissement catholiques d'enseignement du second degré sous contrat.



Un modèle éducatif de référence appe

Ministre de l'Agriculture de 1985 à 1986 et de 1988 à 1990, Henri Nallet a présidé la mission de concertation sur l'enseignement agricole préparatoire à la nouvelle loi d'avenir sur l'agriculture. S'il conserve des ressorts éducatifs originaux et efficaces, l'enseignement agricole doit aussi tenir compte des profondes mutations contemporaines et relever le défi d'un « enseigner autrement ».

PROPOS RECUEILLIS PAR

AURÉLIE SOBOCINSKI

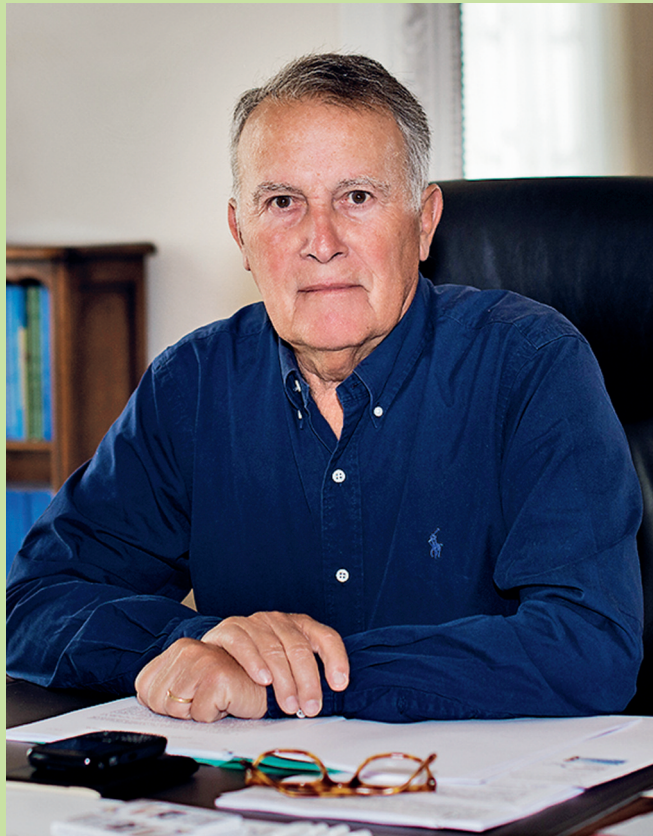
Où en est-on du modèle d'innovation pédagogique et éducatif distingué par la loi Rocard de 1984 ?

Henri Nallet : D'abord, je voudrais faire remarquer que les deux lois dites « loi Rocard » ont été préparées dans des conditions originales : nous avons travaillé à l'élaboration de ces projets – l'un pour l'enseignement privé, l'autre pour l'enseignement public – pendant plus d'un an avec les représentants de l'enseignement agricole privé catholique, des Maisons familiales rurales (MFR) ainsi que du gouvernement de l'époque. Elles ont été adoptées dans des conditions parlementaires exceptionnelles, à l'unanimité. Ces deux lois ont établi quelque chose de précieux : elles ont permis la paix scolaire dans le milieu agricole et rural. Elles restent aujourd'hui les lois fondatrices, la référence revendiquée par tout le monde. Pour autant, l'environnement de l'enseignement agricole s'est profondément modifié depuis 1984 : la moitié des exploitations agricoles ont disparu, l'agriculture française s'est ouverte sur le monde et la société exprime à son endroit de nouvelles demandes, en particulier dans les domaines de l'écologie, de la biodiversité, de la qualité des aliments. Il faut en tenir compte.

Quelles sont les grandes caractéristiques qui marquent l'originalité et l'efficacité de cet enseignement ?

H. N. : Il y a d'abord cette dimension de communauté humaine que constituent les établissements de l'enseignement agricole, à taille humaine, où s'établit un lien fort entre les enseignants, les élèves et les familles. Deuxième caractéristique : le président du conseil d'administration de l'établissement n'est pas un enseignant mais un professionnel, voire un élu régional.

© R. Cambianca



Ancien ministre de l'Agriculture, Henri Nallet préside l'Observatoire national de l'enseignement agricole (ONEA).

Autrement dit, ces établissements sont institutionnellement et structurellement ouverts sur leur environnement. Enfin, la présence d'un internat : l'une des richesses de l'enseignement agricole réside dans sa capacité de remédiation, dans ce retour à l'enseignement qu'il permet à des élèves éjectés de l'enseignement général. Même si cela ne porte que sur quelques milliers d'élèves, se vit là un succès essentiel.

Certains rapports récents ont pointé un essoufflement du système. Quels sont les défis à relever pour renforcer la capacité d'adaptation à l'évolution des publics et à celui des territoires ?

H. N. : Il y a dans le travail sur le vivant auquel il engage, dans l'approche très concrète de l'apprentissage des métiers qu'il propose, une qualité de l'enseignement

agricole reconnue. Aujourd'hui, ce métier enseigné doit évoluer en fonction des découvertes scientifiques. Dans la période des Trente Glorieuses, l'enseignement agricole avait pour mission de former des producteurs aptes à mettre en œuvre des modèles de production spécialisés, considérés comme les plus efficaces du seul point de vue économique. Aujourd'hui, ces modèles apparaissent très discutables. Il s'agirait désormais d'opérer un changement de paradigme, de trouver des modèles adaptés aux situations géographiques et productives, intégrant plus de diversité, de souplesse, d'attention. Cela signifie former des paysans « chercheurs », transversaux.

À quelles mutations ces transformations du modèle de production engagent l'enseignement agricole ?

H. N. : Ce « produire autrement » appelle un « enseigner autrement ». Parmi les orientations essentielles que devrait énoncer clairement la loi d'avenir, il faudrait remettre l'agronomie au cœur de la formation des futurs agriculteurs. Renforcer la place des

lié à un « changement de paradigme »

« L'agriculture française s'est ouverte sur le monde et la société exprime à son endroit de nouvelles demandes. »

exploitations agricoles des établissements dans le système d'enseignement apparaît également capital : elles constituent un levier majeur de l'apprentissage du « produire autrement ». C'est là que les élèves voient, touchent, mettent en pratique, là aussi que pourraient se retrouver enseignants et professionnels pour discuter et confronter ces nouvelles pratiques, contribuant à la transformation des établissements en de véritables « maisons des savoirs ». Pour avancer dans cette voie, il faut rétablir un réel continuum entre la recherche, l'enseignement supérieur agricole, l'enseignement technique et le développement : en facilitant notamment l'accès des élèves de l'enseignement technique à l'enseignement supérieur long ou bien en valorisant dans les carrières des chercheurs les participations aux tâches d'enseignement... Il s'agit enfin de réorganiser la gouvernance du système : la plus grande intégration régionale ne dispense pas l'État de ses responsabilités. Celles-ci pourraient s'exprimer à l'avenir dans un projet stratégique national de l'enseignement agricole à l'élaboration

duquel seraient associés les trois « familles » – public, Cneap, MFR – et les professionnels.

Les voies éducatives et pédagogiques de l'enseignement agricole pourraient-elles inspirer celles de l'enseignement général ?

H. N. : Très honnêtement et très librement, l'éducation nationale ne perdrait rien à observer d'un œil sympathique les éléments qui fondent le succès de l'enseignement agricole : la taille, la communauté éducative, l'implantation sur le territoire, la présence des professionnels. Il y aurait là de quoi apporter un début de réponse au problème de l'enseignement professionnel français. Oui, un enseignement professionnel qui marche bien, avec des élèves qui trouvent du travail et des familles qui font confiance, est possible ! Or cela n'est pas su. L'enjeu, aujourd'hui, est de parvenir à mieux informer les familles sur les capacités et les opportunités de cet enseignement qui prépare à des métiers allant bien au-delà de la seule agriculture (agroalimentaire, soins à la personne, hôtellerie...). Tel est le sens de notre proposition de création d'un service public interministériel d'orientation qui ferait sa juste place à l'enseignement technique agricole.



Photos : Iseta

La loi Rocard : une loi fondatrice

Tous les établissements agricoles privés de formation initiale et leurs associations responsables sont liés à l'État par un contrat en application de la loi du 31 décembre 1984, dite « loi Rocard ». Ce contrat est différent des contrats « loi Debré » pour les établissements « éducation nationale ». Le texte fixe cinq missions à l'enseignement agricole :

- Assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue.
- Participer à l'animation et au développement des territoires.
- Contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes, et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes.
- Contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires.
- Participer à des actions de coopération internationale (échanges et accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants).



Touscayrats : l'imagination au pouvoir

*Liberté pédagogique, pluridisciplinarité, ouverture à l'international, animation du territoire...
Le lycée de Touscayrats, dans le Tarn, est à lui seul un condensé de toutes les richesses
mobilisées par l'enseignement agricole pour favoriser la réussite des élèves.*

LAURENCE ESTIVAL

D. R.

À quelques jours des vacances de Noël, une quinzaine d'élèves de 1^{re} bac pro SAPAT (services aux personnes et aux territoires) s'affairent dans le manège pour parer les chevaux de guirlandes et autres clochettes, sous les yeux éblouis d'enfants autistes de l'IME (Institut médico-éducatif) voisine. Ces derniers sont impatients d'enfiler leur casque de protection avant de partir en balade. Deux fois par mois, ils participent à cet atelier d'équitation où les



En option « équitation », les lycéennes deviennent instructrices auprès d'handicapés.

lycéennes font office d'instructrices. Au lycée agricole de Touscayrats, dans le Tarn, près de la moitié des 450 élèves ont choisi l'option « équitation ». Tout est organisé pour que le suivi de ce cours facultatif ne se transforme pas en simple récréation. « Nous avons voulu donner du sens à cette activité, met en avant Fanny Fournier, enseignante dans la filière services et responsable de l'option, à l'initiative de cette collaboration. En signant un partenariat avec ce centre de jeunes handicapés, les élèves apprennent à s'occuper de ce public, en lien avec leur formation. » « C'est également un plus pour leur orientation professionnelle. Il est en effet très difficile de travailler avec les jeunes handicapés sans avoir au préalable été en contact avec eux. Grâce à cette première sensibilisation et aux contacts noués avec l'IME, nos diplômés, ouverts sur de nouvelles perspectives, ont davantage de facilités pour décrocher un emploi dans ce type d'institution », ajoute la directrice Marie-Hélène Vauthier.

Cette coopération est exemplaire de la manière dont l'enseignement agricole utilise toutes les marges de liberté pour concourir à la réussite des jeunes. Chaque lycée a l'opportunité de développer de multiples partenariats ou des projets pédagogiques particuliers, répondant aux missions – animation du milieu et insertion professionnelle, dans ce cas précis – qui lui ont été assignées par la loi. Une liberté qui ne s'applique pas qu'aux cours optionnels, comme en témoigne la mise en place, à la rentrée dernière, d'un CAP soigneur d'équidés. « Bien sûr, nous suivons le programme. Mais à l'intérieur de celui-ci, nous avons la

gnier les matières techniques afin d'éviter le décrochage des participants, plus à l'aise dans les écuries que dans les salles de classes. À l'école, une large place est consacrée au renforcement de leurs connaissances en français et en maths, deux matières dans lesquelles ils ont accumulé de nombreuses lacunes...

Innovation à tous les étages

« L'enseignement agricole, c'est l'imagination au pouvoir ! », s'enthousiasme Marie-Hélène Vauthier. Une volonté d'innovation qui se retrouve dans chaque cursus. Ce n'est pas Marie-Jeanne Benazet, enseignante en économie et gestion, qui dira le contraire. « Dans le bac pro SAPAT, nous avons un module centré sur l'adaptation professionnelle, laissé au libre choix de l'établissement. Aucun texte ne nous oblige à travailler sur l'orientation de nos élèves mais c'est l'axe que nous avons ici choisi de développer. Nous pouvons nous-même écrire le programme ! » Résultat : ces heures peuvent être soit réparties dans la semaine, soit regroupées



D. R.

La pluridisciplinarité fait partie de l'ADN de l'enseignement agricole.

l'équipe enseignante a choisi de le centrer sur la pratique théâtrale, sous forme de deux stages d'une semaine, obligeant à une réorganisation complète de l'emploi du temps pendant ces périodes (voir encadré).

Il n'y a pas que pour l'option théâtre que les professeurs fonctionnent en binôme. La pluridisciplinarité fait en effet partie de l'ADN de l'enseignement agricole. « Dans nos emplois du temps, nous décidons de consacrer, chaque semaine, des heures à ce type de projets et devons trouver comment leur donner corps en nous rapprochant d'enseignants d'autres matières », met en avant Valérie Laurent-de-Valars, enseignante d'agronomie et coordinatrice du bac pro CGEA (Conduite et gestion de l'exploitation agricole). Avec son collègue Loïc Edline, enseignant en économie, elle a choisi d'intervenir en duo une heure par semaine, en classe de première, pour préparer les élèves à leur stage de fin d'année.

« Nous les initions à la recherche documentaire en les guidant dans la quête d'informations destinées à connaître le contexte économique et technique de l'exploitation sur laquelle ils vont être accueillis. J'ai une approche technique et Loïc une approche plus économique. Notre double regard est une richesse pour les élèves car nous leur présentons différents points de vue », pour-

si nécessaire pour emmener les élèves à la rencontre des professionnels ou sur des salons dédiés aux études supérieures. Un autre module, appelé « module d'initiative locale », est par ailleurs mis à profit pour développer chez les futurs professionnels leurs qualités personnelles, qui leur seront très utiles dans la recherche d'emploi. Dans cette filière,



D.R.

Sur les planches

Le théâtre participe pleinement à l'épanouissement des lycéens de Tuscayrats. « Nous faisons intervenir des artistes et nous travaillons à la réalisation d'un spectacle », illustre Maria Isabel Augié, professeur d'espagnol et responsable des projets de coopération internationale, à l'initiative de ce projet. La dernière pièce, *Le Pèlerin d'amour*, jouée en espagnol, vient d'ailleurs d'être présentée à l'occasion du 26^e Festival ibéro-andalou de Tarbes. La

préparation a commencé en classe de seconde. Les élèves, avec leurs enseignants d'espagnol et de français, ont choisi un texte et l'ont étudié en cours. En première, un travail de réécriture a été engagé en parallèle avec les répétitions. Une expérience sur les planches qui a visiblement marqué Morgane, Léa et Robin, aujourd'hui en terminale. « C'était trop bien ! »,

lancent-ils en cœur. « Grâce au théâtre, nous avons gagné en confiance en nous et pu apprendre à travailler en équipe », ajoute la petite bande. **LE**

suit-elle. Autre exemple de ces cours à quatre mains : Loïc participe avec un de ses collègues à des projets à visée artistique.

Loïc et Valérie, qui ont l'habitude de travailler ensemble, sont par ailleurs deux des principales chevilles ouvrières d'une expérimentation sur l'évaluation par compétences en classe de seconde bac pro. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la rénovation des filières professionnelles, le lycée de Tuscayrats faisant partie des établissements pilotes sélectionnés par le ministère de l'Agriculture pour réfléchir à la manière de tirer partie de cette remise à plat des programmes pour laisser davantage de place à l'innovation. Mustapha Saidi, responsable du BTS ACSE (Analyse et conduite des systèmes d'exploitation) et Abdoulaye Diallo, professeur d'économie, ont été fortement impliqués dans la rénovation de ce cursus. « Sollicités pour donner un avis par le ministère de l'Agriculture, nous avons préconisé la création d'un module sur le management stratégique », souligne le premier, pas peu fier d'avoir été entendu par son autorité de tutelle... « Ici, nous incitons fortement les enseignants à faire preuve d'autonomie et à être force de proposition. Le rôle d'un chef d'établissement est de repérer les qualités de chacun et de créer un climat de confiance permettant de mettre ces qualités au service des élèves. Cette attitude favorisée par notre statut – des établissements de petites tailles, une liberté pédagogique, la présence d'internats accueillant un nombre important d'élèves – a créé un nouveau souffle », se félicite Marie-Hélène Vauthier, mesurant avec une certaine satisfaction le chemin parcouru depuis 1989, quand le lycée agricole de Tuscayrats avait bien failli mettre la clé sous la porte...



D.R.

Cours pratique en bac pro CGEA (Conduite et gestion de l'exploitation agricole).



Six leviers d'action pédagogique

Formation, insertion professionnelle, animation du territoire, expérimentation et coopération internationale... La synergie entre les cinq missions dévolues à l'enseignement agricole l'a conduit à innover. Zoom sur ces pistes susceptibles d'inspirer l'Éducation nationale.

VIRGINIE LERAY

Ancré dans le territoire

Avec Babylaune, crèche d'application expérimentale de dix-huit berceaux, ouverte en janvier 2013, le **lycée Le-Puits-de-l'Aune, à Feurs (Loire)**, perpétue une longue tradition de service au territoire. « *Accompagnement à la parentalité, jeux d'eau, jardin potager... Autant d'animations d'un genre nouveau qui impliquent nos 120 élèves de la filière services aux personnes et qui ont donné lieu à la création d'un module spécifique de*



bac pro », détaille Jean-Michel Mari, le directeur. Son établissement s'est retrouvé intégré au contrat enfant jeunesse de la communauté de communes dès le début des trois ans de genèse d'un projet, monté de concert avec la PMI, la CAF, les architectes et l'équipe éducative. De quoi renforcer la politique partenariale de l'établissement salésien qui accueille un « pôle de ressource santé-social » : l'Agorathèque. En prise directe avec la réalité de terrain, ce centre de mutualisation de compétences d'acteurs associatifs locaux aide les élèves à mieux connaître leur futur secteur d'activité.

Une équipe aux profils variés

Recruter un agent de compagnie d'assurance pour enseigner en BTS ? Rien d'incongru pour Patrick Pavy, directeur du **lycée Roche-feuille, en Mayenne**, où un quart des professeurs viennent du monde de l'entreprise et apportent des compétences juridiques, fiscales, gestionnaires, ainsi qu'une expérience professionnelle que n'offrent pas les profils purement universitaires.



« *Cette diversité favorise l'insertion professionnelle des jeunes, questionne l'équipe sur ses pratiques pédagogiques et permet de s'adapter aux évolutions rapides des profils d'élèves. C'est une approche horizontale où les apprentissages se nourrissent d'échanges variés, de connexions avec le monde réel.* » L'interdisciplinarité des modules d'enseignement, qui impliquent des évaluations collégiales, participent du même esprit : « *donner du sens, mettre en lien, relier la théorie au concret... Cela rejoint la logique du socle commun qui commence à se diffuser dans l'Éducation nationale.* »

Une adaptation permanente

« *Il faut pérenniser les outils de formation formidables que représentent les établissements agricoles, en les adaptant sans cesse* », plaide Bruno Heurtebis, directeur du **lycée La Touche à Ploërmel (Morbihan)**. Acteur du tissu agricole local, son exploitation dispense 30 000 heures de formation, de la 4^e au bac + 3. « *Nos partenaires économiques sont aussi ceux qui interviennent dans les classes et prennent nos jeunes en stage avant de les embaucher* », fait-il valoir. Dernière modernisation en date : une station de méthanisation, qui transforme les déchets agricoles en énergie propre. Ce projet a reçu le concours d'une coopérative agricole, d'une banque, de l'Ademe et du conseil général.



L'exploitation agricole

Un internat pour s'ouvrir sur le monde



D. R.

L'internat est un véritable pilier du **campus La Salle Saint-Christophe, à Masseube (Gers)**. Non seulement il accueille 80 % des 730 élèves, mais il reste ouvert de septembre à juin, week-ends et vacances compris, pour quelque 180 jeunes. Le campus se conçoit donc comme un véritable lieu de vie, ce qui lui a notamment valu d'obtenir des places labellisées Internat d'excellence. La dimension éducative y est une mission partagée par tous. « *Les maîtres-mots sont bienveillance, proximité et écoute. On accompagne vers leur vie d'adulte des jeunes venus vivre une sorte de mise au vert, de recentrement, de retour à l'essentiel* », détaille Lionel Fauthoux, directeur adjoint.

Remise au travail, éloignement du contexte familial et des fréquentations habituelles... À Masseube, les jeunes se retrouvent face à eux-mêmes mais s'ouvrent aussi à l'autre et au monde, l'établissement cultivant les relations internationales : séjours linguistiques, échanges, mais aussi accueil de jeunes étrangers pour des cycles de formation et mise en place de cursus communs avec des établissements partenaires.

Des parcours diversifiés

*J*ouer sur la complémentarité des formations continues et initiales ouvre à la fois la possibilité de diversifier les parcours et d'enrichir les approches pédagogiques », explique Agnès Baudon, directrice du pôle professionnel du **lycée Jean-Baptiste-le-Taillandier, à Fougères (Ille-et-Vilaine)**. Si les liens entre les deux types de cursus viennent historiquement de l'agricole, c'est la fusion avec deux lycées – LGT et LP – qui a rendu effective la pluralité des parcours et la mixité des publics. Ainsi, les classes préparant au diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale, formation de l'Éducation nationale, mélangent à parité des élèves et des stagiaires de la formation continue. « *Les premiers font profiter de leurs connaissances théoriques des professionnels qui apportent leur expérience. Des enseignants assurent les cours mais un formateur pilote l'ensemble* », détaille Agnès Baudon. Mais ce montage maison, validé par l'inspection académique, n'a pas vocation à se généraliser. En revanche, de nombreux élèves de BTS débutent en formation initiale puis poursuivent en formation continue. Outre cette démultiplication des voies de formation, la mixité des équipes pédagogiques facilite les passerelles, par exemple pour des réorientations en fin de 2^{de} générale.



D. R.



D. R.

Du temps pour l'accompagnement

*U*ne souplesse au service de l'individualisation des parcours. » Voici la définition de l'annualisation selon Catherine Fabresse, directrice de l'**Institut l'Amandier, à Lézignan-Corbières (Aude)**. Depuis 1997, cette organisation du temps se met au service d'un aménagement des rythmes scolaires. Les après-midi libérés permettent de consacrer de longs créneaux aux modules professionnels et, notamment, la pratique sportive, musicale et artistique, avec des sorties au musée ou une demi-journée trimestrielle d'activité de pleine nature.

Il y a quatre ans, le collège sous statut Éducation nationale, créé par adossement à l'établissement agricole, a adopté l'annualisation. Ces possibilités d'ajustements permanents des emplois du temps permettent de proposer, à la carte, un travail sur les intelligences multiples, un atelier contre l'illettrisme ou encore un accompagnement spécifique pour prévenir le décrochage et pour les 60 % d'élèves dyslexiques du lycée agricole. « *Cette plus-value pédagogique contribue à épanouir les enseignants mis en capacité de monter des projets, à condition de travailler dans le dialogue et de ménager des possibilités de ressourcement, ce mode de fonctionnement demandant beaucoup d'investissement.* »



« Ici, on ne fait pas la différence »

Le lycée Charles-Péguy de Gorges (44) réunit sur un même site un lycée d'enseignement général et un lycée d'enseignement agricole. Dans cet établissement sous double tutelle, les deux modèles se conjuguent au quotidien grâce à un choix de pilotage fort, comme l'explique Sylvain Olivier, le chef d'établissement.

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIE SOBOCINSKI

Comment se vit la double tutelle au lycée Charles-Péguy ?

Sylvain Olivier : Il y a cinq ans encore, Charles-Péguy comptait un chef d'établissement unique mais deux salles des professeurs, deux adjoints gérant chacun son champ de compétence, deux projets... On commençait à partager. Aujourd'hui, dans la continuité du travail de mon prédécesseur, les professeurs disposent d'une salle commune et travaillent ensemble sur leurs disciplines ou des projets transversaux. Les adjoints œuvrent en binôme au service de l'intérêt de l'élève et de l'ensemble de la communauté éducative. Cette mutualisation permet une richesse pédagogique exceptionnelle. Les élèves ne savent parfois même pas à quelle « famille » ils appartiennent.

À quelles conditions passe-t-on de la coexistence à une réelle conjugaison ?

S. O. : L'unicité du site facilite beaucoup les choses. Le fait d'être lycée polyvalent favorise également les passerelles : on change de filières en cours d'année, sans attendre la fin ! Mais l'élément essentiel est sans conteste lié aux personnes. Une telle construction relève d'un choix de pilotage fort. Au-delà des réunions, des actions (journée des talents, semaine des arts...) sont proposées pour étayer cette dynamique, tout comme des supports communs. Parmi eux, la création de « Charly Projet », il y a quatre ans, a beaucoup compté. Quinze personnes représentant toute la communauté se réunissent le vendredi de 11 h à 13 h et valident les projets internes à l'établissement – plus de 480 l'an dernier !

Quelle place tient l'enseignement agricole au sein de la structure ?

S. O. : Au fil des AG communes et des discours, son modèle est perçu comme une force de proposition, une source d'ins-

piration pour l'ensemble de l'établissement : dans la relation avec le monde de l'entreprise, l'identité et la reconnaissance sur un territoire, l'adaptation, le travail en équipe, la faculté de se mettre en projet, l'accompagnement de l'élève... En tant que chef d'établissement, des dispositifs comme l'article 44,

^{D.R.} l'annualisation ou encore les disciplines type « pluri » retiennent particulièrement mon attention. L'éducation nationale a encore du chemin à faire de ce côté !

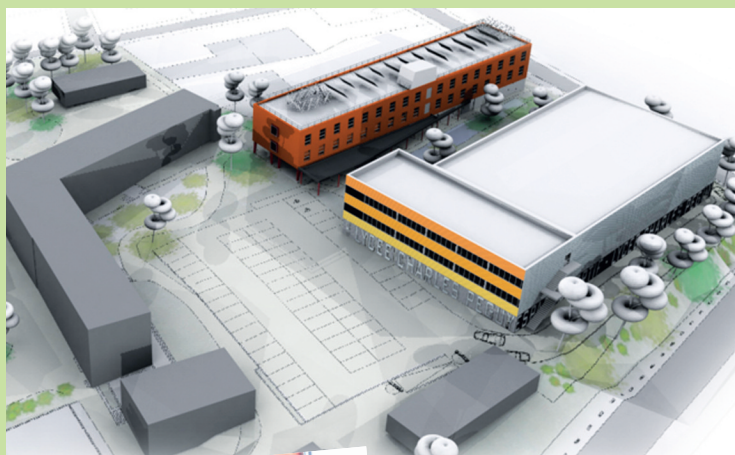
Comment évolue l'équilibre entre les deux tutelles ?

S. O. : Le lycée général n'est apparu à côté de l'école ménagère originelle qu'en 1992. Il y a encore cinq ans, la composition était paritaire, avec 490 élèves relevant

de l'éducation nationale et autant de l'agricole. Aujourd'hui, on compte 750 élèves en nationale et 450 en agricole. L'identité éducation nationale a eu du mal à s'installer : c'est l'image positive du lycée agricole qui lui a permis de prendre sa place et de se développer. À la rentrée prochaine, avec la fin de la réforme de la voie professionnelle, une nouvelle baisse d'effectifs en agricole est annoncée et c'est la notoriété acquise du côté éducation nationale par le lycée qui va permettre à l'agricole de résister. Cette évolution montre combien les deux voies s'apportent mutuellement et à quel point elles ne peuvent plus fonctionner sans l'autre.

Pourquoi encourager le développement d'établissements sous double tutelle ?

S. O. : Parce que c'est une voie d'avenir ! Ils pourraient aider à progresser davantage en matière de carte de formation et de prospective, au sein du diocèse d'abord, puis au niveau régional. Développer des lycées polyvalents, rapprocher des établissements pour avoir la double tutelle, c'est apporter des solutions permettant aux élèves d'évoluer tout au long de leur scolarité dans l'enseignement catholique au sein d'un même bassin. Une telle évolution structurelle suppose une adaptation de la famille enseignement agricole : sûrs de la force de notre projet, il nous faut sans peur oser cette ouverture !



L'établissement de Sylvain Olivier, situé au sud de Nantes, compte quelque 1 200 élèves.

« Conjuguer deux démarches éducatives complémentaires »

En Haute-Loire, Jean-Paul Laval, directeur diocésain du Puy-en-Velay, conçoit la présence des deux établissements de l'enseignement agricole – l'un voué aux services, l'autre à la production – comme une chance.

Que représente l'enseignement agricole pour un responsable diocésain et pour les chefs d'établissement de son territoire ?

Jean-Paul Laval : C'est une chance ! Sa présence permet la conjugaison de deux démarches éducatives très complémentaires au sein du diocèse. Côté enseignement « traditionnel », on accorde une grande place aux acquisitions classiques : comprendre, apprendre, restituer. Côté enseignement agricole, on ajoute à cette démarche les verbes « faire » et « expérimenter », en se situant dans une pédagogie beaucoup plus active.

Dans l'enseignement agricole, plusieurs axes pédagogiques se démarquent à vos yeux. Quels sont-ils ?

J-P. L. : Il y a d'abord la pédagogie différenciée. L'enseignement agricole a sans doute été le premier – peut-être en raison d'effectifs plus limités dans les classes – à traiter de manière différente des élèves différents par nature et à proposer des parcours individualisés. L'éducation nationale s'en est inspirée depuis une dizaine d'années en considérant les élèves à besoins éducatifs particuliers. Deuxième élément, la pédagogie active initiée au sein de l'enseignement agricole, avec des stages bien plus nombreux et faciles que dans l'enseignement général et même professionnel. L'aller-retour, entre apprendre et expérimenter, découvrir et essayer, est permanent. Un dernier élément fort tient dans l'appel à la responsabilité, à travers notamment l'internat : d'abord mis en place par nécessité, il a été saisi comme une chance,

Photos : D. R.



Paysagistes à l'ISVT et puéricultrices à Eugénie-Joubert (Haute-Loire).

un temps particulier de l'apprentissage à la responsabilité des élèves.

Quid du lien au territoire ?

J-P. L. : C'est une autre spécificité très forte du projet éducatif. Un établissement agricole qui ferme ses portes constitue un réel appauvrissement pour le territoire... Au cœur de cette inscription territoriale est ancrée l'idée que l'école n'est pas une île au milieu d'un territoire qu'elle ignore. À l'ISVT¹, établissement diocésain tourné vers la production agricole, les liens vécus avec la profession sont très forts entre les rassemblements et autres comices organisés au sein du lycée.

Y a-t-il là matière à inspirer l'ensemble de l'école aujourd'hui ?

J-P. L. : Très certainement, mais sous quelques conditions suspensives. La première consisterait à repenser complètement la logique de programme qui prévaut aujourd'hui dans l'éducation nationale et à retrouver de toute urgence le risque de l'initiative. Support pédagogique à l'origine, l'approche programmatique s'est muée en un carcan verrouillé

par les inspections générales qui prive les enseignants de tout espace de liberté. La chance de l'enseignement agricole est de vivre une logique de projet. À cela s'ajoute la pluridisciplinarité de ses enseignants, à la fois vecteur d'ouverture et de cohérence face au morcellement didactique et méthodologique. Autre grand avantage, la souplesse de son financement. L'enseignement agricole peut faire appel à des praticiens dans les enseignements, dont l'expérience professionnelle enrichit la dynamique pédagogique et éducative des établissements.

Les deux familles d'enseignement se rencontrent-elles concrètement au sein du diocèse ?

J-P. L. : Les chefs d'établissement du second degré – enseignement général, professionnel et agricole confondus – se réunissent toujours ensemble cinq à six fois par an pour croiser leurs pratiques. Mais une grande limite s'oppose aux envies de faire plus : la rigidité des programmes et, avec, la crainte des inspecteurs.

Quelles perspectives pourraient être envisagées ?

J-P. L. : Au-delà des chefs d'établissement, des échanges entre les enseignants pourraient être imaginés. C'est à ce niveau-là que devrait se prolonger le travail, en les réunissant non pas par discipline mais par centre d'intérêt. Comment bâtir un projet international ? Comment rendre son établissement utile pour le territoire ?

Propos recueillis par Aurélie Sobocinski

1. Institut des sciences de la vie et de la Terre, à Vals-près-le-Puy (43).



Pour aller plus loin...

LIVRES :

- Bertrand Hervieu, François Purseigle, *Sociologie des mondes agricoles*, Armand Colin, 2013.

REVUES :

- Dossier « L'enseignement agricole : le défricheur », *ECA* n° 284, mai 2004.

RAPPORTS :

- « L'enseignement agricole : une chance pour l'avenir des jeunes et des territoires », rapport de Françoise Férat, fait au nom de la commission des affaires culturelles, n° 27, octobre 2006 (<http://www.senat.fr/rap/r06-027/r06-0273.html>)
- « L'enseignement agricole face aux défis de l'agriculture à l'horizon 2025 », Onéa, rapport annuel 2013.
- « Concertation sur l'enseignement agricole préparatoire à la loi d'avenir sur l'agriculture », rapport de Henri Nallet, ministère de l'Agriculture, 15 mai 2013 (<http://concertation-avenir.educagri.fr>)
- « L'enseignement agricole face aux transformations de l'espace rural et à l'évolution des métiers », Onéa, rapport annuel 2009.

RESSOURCES :

- www.cneap.fr.
- <http://agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole>
- www.chlorofil.fr : espace web des professionnels de l'enseignement agricole français